



Convocation au tribunal (appel)

Par **zoubi**, le **03/11/2013** à **14:12**

Bonjour,rnrnJ'ai réalisé un stage d'un mois dans un journal local. J'ai écrit pour mon maître de stage un rapport sur un harcèlement qui aurait eu lieu au sein de la police municipale. Je n'ai pas réalisé l'enquête moi-même, j'ai seulement fait la synthèse de ce qu'il m'a donné comme éléments.rnrnMais voilà, l'homme accusé en question à porter plainte contre moi pour diffamation. J'ai été convoqué par le commissariat une fois pour l'enquête préliminaire.rnrnMon maître de stage a reçu quelques temps après une convocation pour le tribunal. Je n'ai personnellement rien reçu. rnrnSauf que jeudi, on a appelé chez moi (je n'étais pas présent) et mon frère a répondu. C'était le commissariat de Versailles (dont je ne dépends pas) qui a dit à mon frère que je devais VENIR chercher ma convocation au tribunal demain entre 14 et 15 h.rnrnCa m'arrange vraiment pas du tout de me déplacer, surtout que je n'ai pas eu le commissariat de vive voix, que je ne dépends pas de celui-ci et que je trouve étrange que je reçoive pas ma convocation au tribunal par courrier en recommandé comme l'a eu mon maître de stage.rnrnEst-ce que c'est possible ? Qu'est-ce qu'on va attendre de moi ? Dois-je y aller ?rnrn[fluo]Merci d'avance.[/fluo] La gratuité des infos n'excluent pas les mesures élémentaires de politesse.